

BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner à c.laurent@ocbf.com - 01 44 69 81 61)

Formation au financement participatif - 23 janvier 2018

PARTICIPANT

Nom..... Prénom

Fonction

Établissement.....

Adresse

Tél. Fax.....

E-mail

Je serai présent (e) au déjeuner

ADRESSE DE FACTURATION

Nom..... Prénom.....

Raison sociale

Adresse

INSCRIPTION ET REGLEMENT

Les inscriptions sont prises en compte à réception du bulletin d'inscription ou bien à la date de l'inscription en ligne.

Les règlements se font au comptant, à réception de facture, par virement ou par chèque à l'ordre d'OCBF- Services et Formation.

OCBF-Services et Formation ne gère pas les demandes de prise en charge auprès des organismes collecteurs.

Coordonnées bancaires :

Rothschild Martin Maurel. 17 avenue Hoche - 75008 PARIS - Compte n° 13369 00006 60846604015 24

Identification internationale (IBAN) - IBAN FR76 1336 9000 0660 8466 0401 524 - Identification bancaire (BIC) : BMMMFR2A

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix adhérents FPF : 550 € TTC (458,33 € HT) - Déjeuner compris

Prix Adhérents OCBF-Services et Formation : 660 € TTC (550 € HT) - Déjeuner compris

Prix non Adhérents OCBF-Services et Formation : 810 € TTC (675 € HT) - Déjeuner compris

Horaires : 9h - 17h30

Lieu : OCBF-Services et Formation - 116 Bld Haussmann - 75008 PARIS - 2e étage (Métro : Saint-Augustin)

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions d'information, déjeuners direction générales, dîners

Les différentes manifestations sont facturés hors taxes, TVA en sus. Les règlements se font au comptant, au moment de l'inscription, par virement ou par chèque à l'ordre d'OCBF-Services et Formation.

A réception des inscriptions par OCBF-Services et Formation, une facture est adressée au client avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée.

Séminaires intra

Les séminaires intra sont facturés par OCBF-Services et Formation au client selon des modalités négociées lors de la mise en place de la formation.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins huit jours avant la manifestation.
- remboursement de 50 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue au plus tard 48 heures avant la manifestation.
- aucun remboursement pour toute annulation faite dans les 48 heures précédant la manifestation.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable d'OCBF-Services et Formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandés sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription et sont destinées au services d'OCBF-Services et Formation. Le droit d'accès et le droit de rectification éventuels s'effectuent auprès d'OCBF-Services et Formation.

Pénalités

Le non-paiement d'une facture émise par OCBF-Services et Formation entraîne le paiement d'intérêts de retard calculés à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facture conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 92.1442 du 31 décembre 1992 sur les délais de paiement entre les entreprises.

Tout règlement non reçu dans le délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture entraîne l'application des pénalités calculées depuis la date de la facture.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Les tribunaux de Paris sont seuls compétents en cas de litige.